

**DECISION DU MAIRE n° 8**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

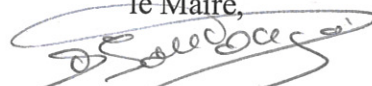
**Vu** la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

**Considérant** la nécessité d'améliorer les équipements publics et de réaliser un terrain de football outdoor sur le site du quartier « le Martinet »

**DECIDE**

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché de travaux « réalisation d'un terrain de football outdoor » conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec la société SPORT ENVIRONNEMENT-LAQUET 34 Montpellier pour un montant de 62 150 euros H.T. soit 74 331,40 € TTC

Fait à Juvignac, le 16/02/2011  
le Maire,



Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....  
et publication  
le .....

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Réalisation d'un terrain de football outdoor

Date de transmission de l'acte : 18/02/2011

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception :

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 8 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110216-8-AU

Date de décision : 16/02/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. MAPA  
1.1.2.2. Décisions de signer les marchés et les avenants

